



## LES OPÉRATIONS DE PAIX DE L'ONU : VERS UNE CAPACITÉ DE RÉACTION RAPIDE

dollars américains, ce qui est insuffisant au regard des besoins actuels des opérations. Dans son étude de 1993 intitulée *Financing an Effective United Nations*, le groupe consultatif indépendant coprésidé par Shijuro Ogata et Paul Volcker se déclarait favorable à une augmentation du Fonds, que le secrétaire général demanda ensuite instamment de porter à 800 millions de dollars américains. À court et moyen terme, les États membres de l'ONU devraient s'efforcer de porter le plafond du Fonds à une somme correspondant approximativement à un mois d'opérations, en se fondant sur le budget total actuel du maintien de la paix, soit environ 300 millions de dollars. Il serait bon également que les intérêts produits restent dans le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.

- 7. Le financement du Fonds de réserve renouvelable pour les opérations de maintien de la paix en cours devrait passer de son niveau actuel de 150 millions de dollars américains à 300 millions de dollars, au moyen de quotes-parts versées par les États membres, et les intérêts produits devraient rester dans le Fonds.**

---

**Même si, depuis toujours, le contrôle du système financier de l'ONU tend à être centralisé, il faut insister vigoureusement pour une délégation de pouvoirs aux paliers pertinents**

---

Même si, depuis toujours, le contrôle du système financier de l'ONU tend à être centralisé, il faut insister vigoureusement pour une délégation de pouvoirs aux paliers pertinents. En 1994, dans un rapport sur la restructuration du Secrétariat de l'ONU, le secrétaire général disait ceci : « La modernisation des pratiques en matière de gestion — élément essentiel de toute tentative crédible de réforme — doit encore faire l'objet d'une attention prioritaire, l'accent étant mis en particulier sur la délégation de pouvoirs dans le domaine de la gestion financière, comme dans celui de l'administration du personnel. » Il ajoutait : « L'Organisation fonctionne aujourd'hui dans le cadre d'un régime de "contrôle à partir du sommet" et non pas selon un mécanisme de responsabilité opérationnelle décentralisée<sup>26</sup>. »

### **Le niveau stratégique**

Au niveau du Secrétariat de l'ONU, il est primordial de conserver l'élan des deux dernières années, malgré les difficultés financières de l'Organisation. En plus de continuer à travailler au maintien de la paix traditionnel, il faut aussi se concentrer sur les besoins particuliers de réaction rapide, et s'assurer que des systèmes sont en place pour faciliter la planification des missions et la constitution de groupes capables de se déployer rapidement dans le cadre de telles missions. Comme le précisait la 25<sup>e</sup> Directive présidentielle américaine, « l'objectif n'est pas de créer un haut commandement mondial mais de faire en sorte que les Nations Unies puissent gérer plus efficacement leur charge actuelle<sup>27</sup>. »

### **Alerte rapide**

Le Conseil de sécurité et les États membres de l'ONU réagiraient plus rapidement aux crises s'il existait des systèmes d'alerte rapide plus efficaces, déclenchant des plans d'urgence et un processus décisionnel au niveau politique. Les efforts déployés dernièrement pour mettre en commun les renseignements que possèdent le DOMP, le DAP et d'autres départements concernés permettront probablement de disposer de bien meilleurs renseignements au niveau politique, en particulier au Conseil de